

Beaux Arts

AUDE

ARRETE

MONTSERET ET ST ANDRE DE  
ROQUELONGUE

Le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des Monuments Naturels et des Sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 10 août 1942, pris par application de la loi du 11 juillet 1942;

ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup> - Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général le site de la "Roquelongue" avec les ruines du château bâti à l'extrême pointe de la Roquelongue sis sur le territoire des communes de MONTSERET et de ST ANDRE DE ROQUELONGUE (Aude) délimité au Nord, Nord Est, Est, Sud Est, par le contour de la parcelle cadastrale 352 commune de St-André, au Sud, Sud Ouest et Nord Ouest par le contour de la parcelle 658 de Montseret.

Cet ensemble comprend les parcelles n<sup>os</sup> 658, 659, 660, 562, 552, 553, 554 (com. de Montseret) et de la parcelle n<sup>o</sup> 352 (commune de St-André de Roquelongue) appartenant aux propriétaires suivants:

1 <sup>er</sup> ) Commune de MONTSERET	658, 660
ALBERT Emile	551
ESPERGUES Fortuné	552, 553
BECAYE Louis	658
BERGES Emile	658
BERGES Etienne	658
BERTHOMIEU Ariste	658
BRILLY Adolphe	658
COMBES Mme Germaine	658
COUARDE Antoine	659
COUARDE Paul Théodore	554
ESPENT Victor	562
FAIX Mme Henri	658
PAGES Georges	658
LELOUS Emile	658
RAYNAUD Léopold	658
RIGAUD Léon Mme	658
RIVIERE Roger	658
VIEUX Joseph	658
URBAIN Albert	658
2 <sup>e</sup> ) Commune de ST ANDRE DE ROQUELONGUE	352

.../...

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire des communes de MONTSERET et de ST ANDRE DE ROQUELONGUE et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

PARIS, le 3 novembre 1942

Par délégation  
Le Conseiller d'Etat  
Secrétaire Général des Beaux Arts  
HAUTECOEUR

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE  
ET  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

---

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

---

LISTE  
**DES IMMEUBLES PROTÉGÉS**  
AU TITRE DES LÉGISLATIONS  
SUR  
LES MONUMENTS HISTORIQUES  
ET SUR LES SITES  
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

---

**Montségret et Saint-André-de-Roquelongue.** — Site de « La Roquelongue » avec les ruines du château bâti à l'extrême pointe de La Roquelongue, délimité au nord, nord-est, est, sud-est par le contour de la parcelle n° 352 du cadastre de Saint-André, au sud, sud-ouest, ouest et nord-ouest, par le contour de la parcelle n° 658 du cadastre de Montségret (parcelles n°s 658, 659, 660, 562, 551, 552, 553, 554 du cadastre de Montségret, et parcelle n° 352 du cadastre de Saint-André-de-Roquelongue) [S. Ins. : 3 novembre 1942].

AUDE

"NICHEUN" au 1/200,000

N° 86 pli 9

# MONTSERET ET ST. ANDRE - DE - ROQUELONGUE

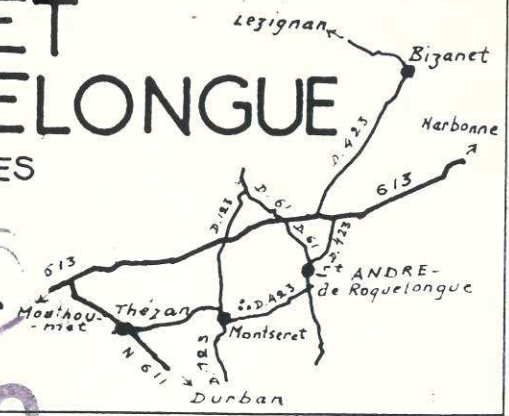
CANTON: LEZIGNAN-CORBIERES

ARRONDT: NARBONNE

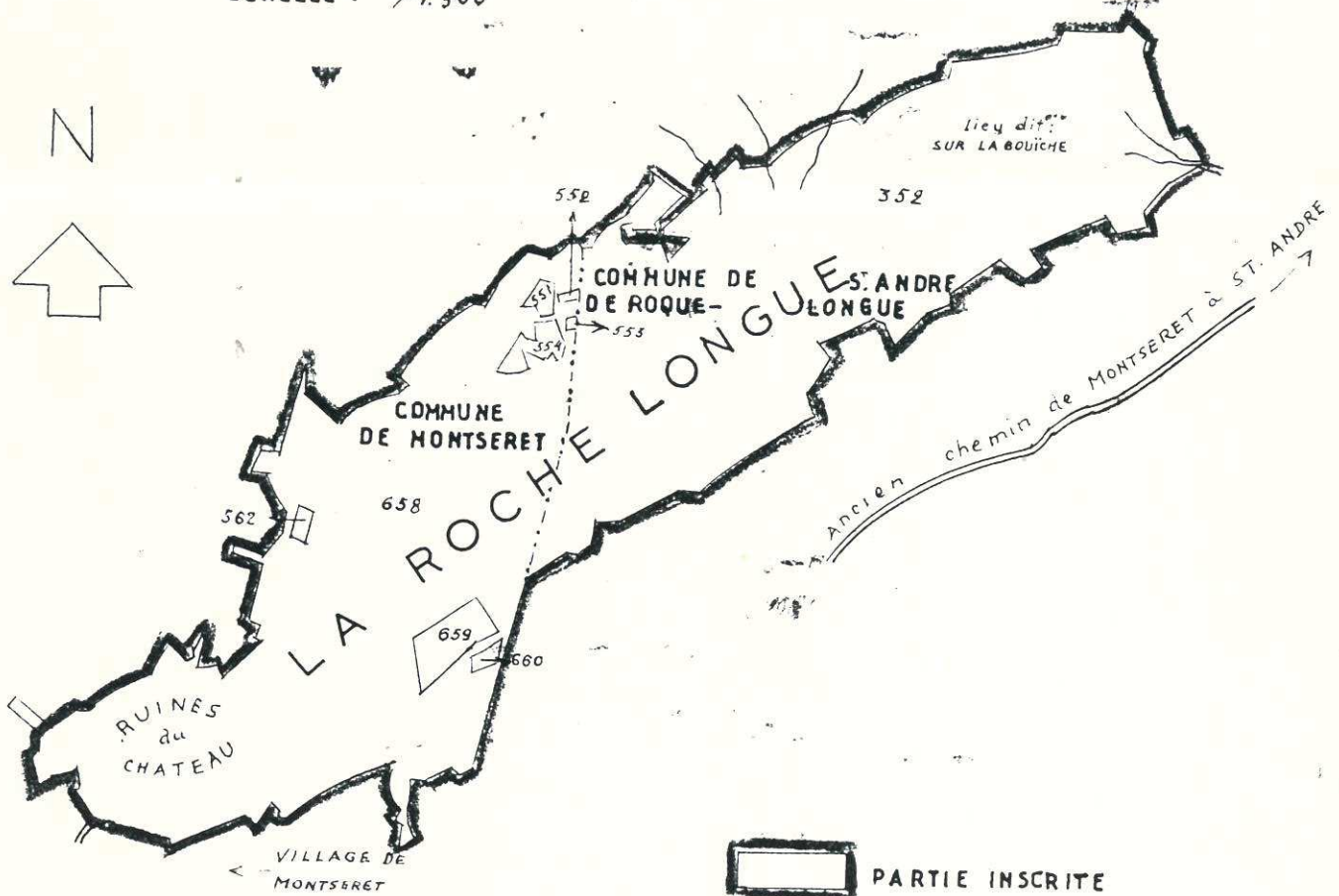
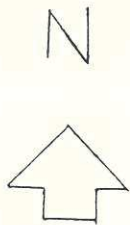
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE

SITES

## "LA ROQUELONGUE"



ECHELLE: 1/7.500



Est inscrit sur l'Inventaire des Monuments Historiques le site de "La RoqueLONGUE", avec les ruines du château, bâti à l'extrême pointe de la RoqueLONGUE, sis sur le territoire des communes de MONTSERET et de ST ANDRE DE ROQUELONGUE (Aude) délimité au nord, nord est, est, sud est par le contour de la parcelle cadastrale 352 commune de St André ; au sud, sud ouest, ouest et nord ouest, par le contour de la parcelle 658 commune de Montseret.

Cet ensemble comprend les parcelles n° 658, 659, 660, 562, 551, 552, 553, 554 (com. de Montseret) et la parcelle n° 352 (com. de St André de RoqueLONGUE)

Arrêté du 3 Nov. 1942

DÉPARTEMENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

6816 T

(Sept. 1970)

d AUDE

SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMANIALES

Section B

COMMUNE

CADASTRE

2° Feuille

d MONTSERET

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Echelle 1/2500

ORIGINAL  
3

2/4755

7F00

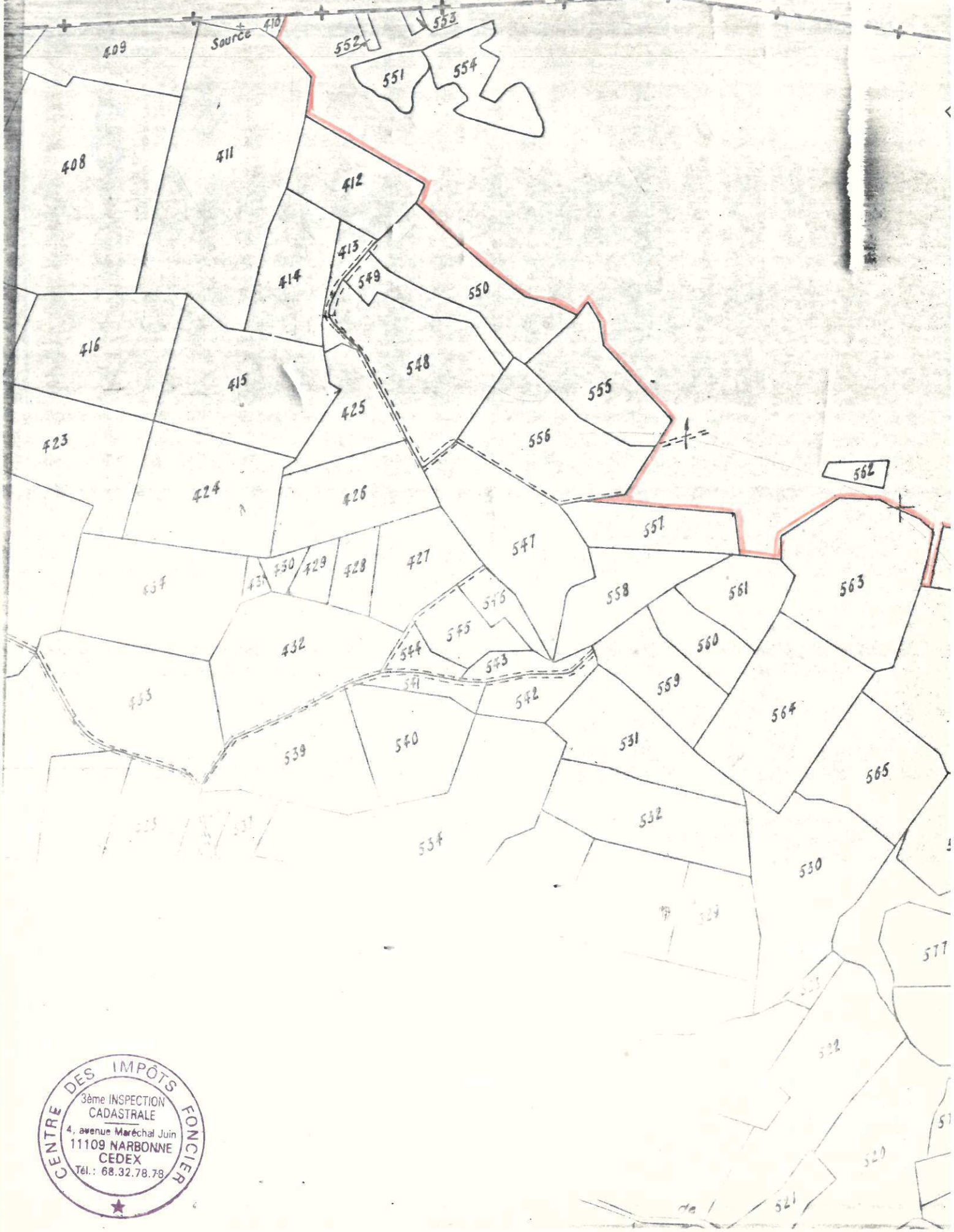


Extrait certifié conforme  
au plan cadastral  
- à la date ci-dessous (1).  
- à la date du 1<sup>er</sup> janvier 19

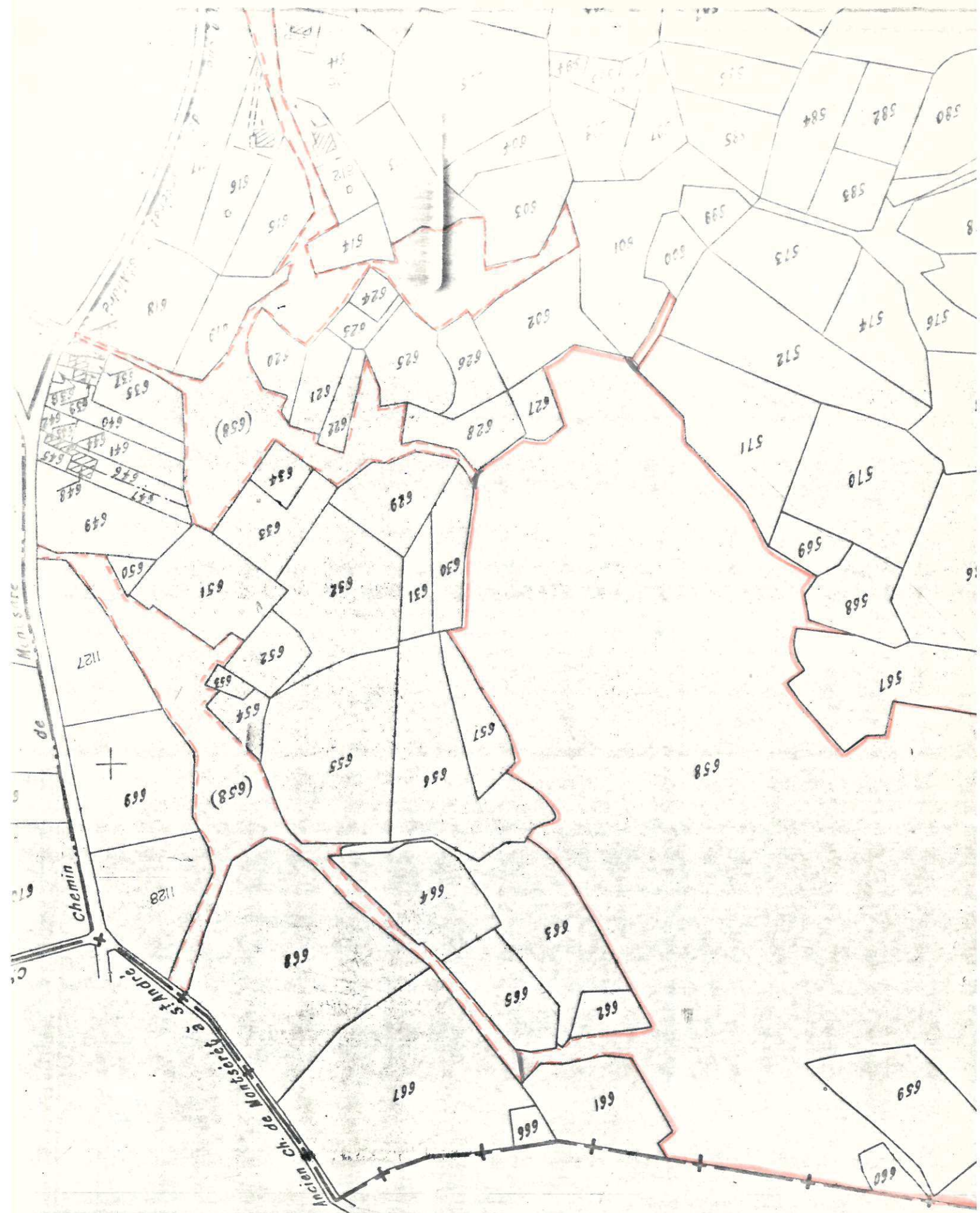
A NARBONNE  
le 22 06 87  
L'Inspecteur Central  
Chef du Centre Foncier

*[Signature]*

Cf. Plan  
Commun  
de  
St. André  
de  
Raquebourg



CENTRE DES IMPÔTS FONCIER  
3ème INSPECTION  
CADASTRALE  
4, avenue Maréchal Juin  
11109 NARBONNE  
CEDEX  
Tél.: 68.32.78.78



DÉPARTEMENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

8818 I  
1007 1007

AUDE

SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMANIALES  
CADASTRE

Section C

COMMUNE

2<sup>e</sup> Feuille

St André de Roquelongue

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Echelle 1/2500

L'ORIGINAL  
3

N° d'ordre au registre de constatation des droits: 214755

Coût du présent extrait: 7 F 00.

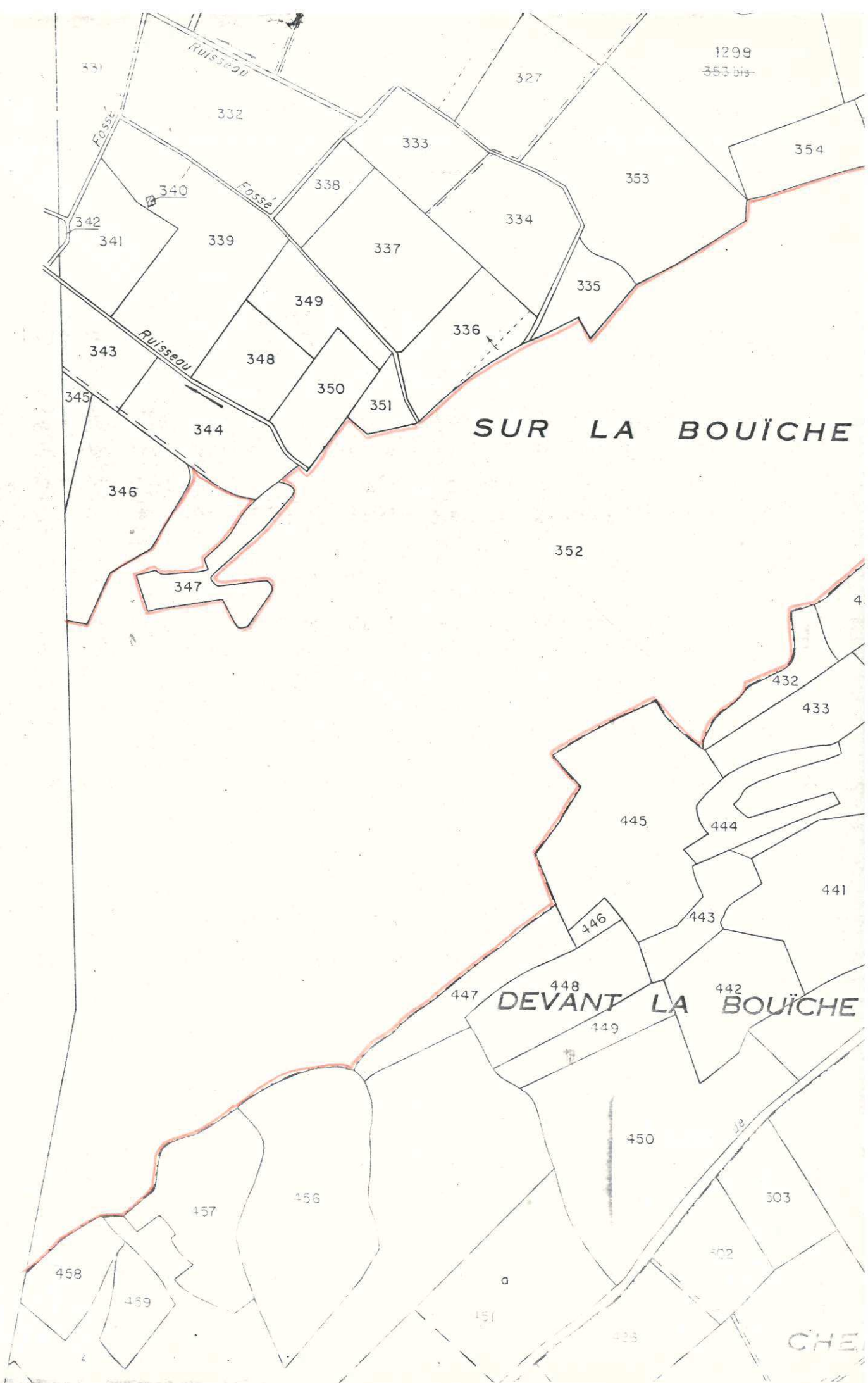
Cachet du Service d'origine:

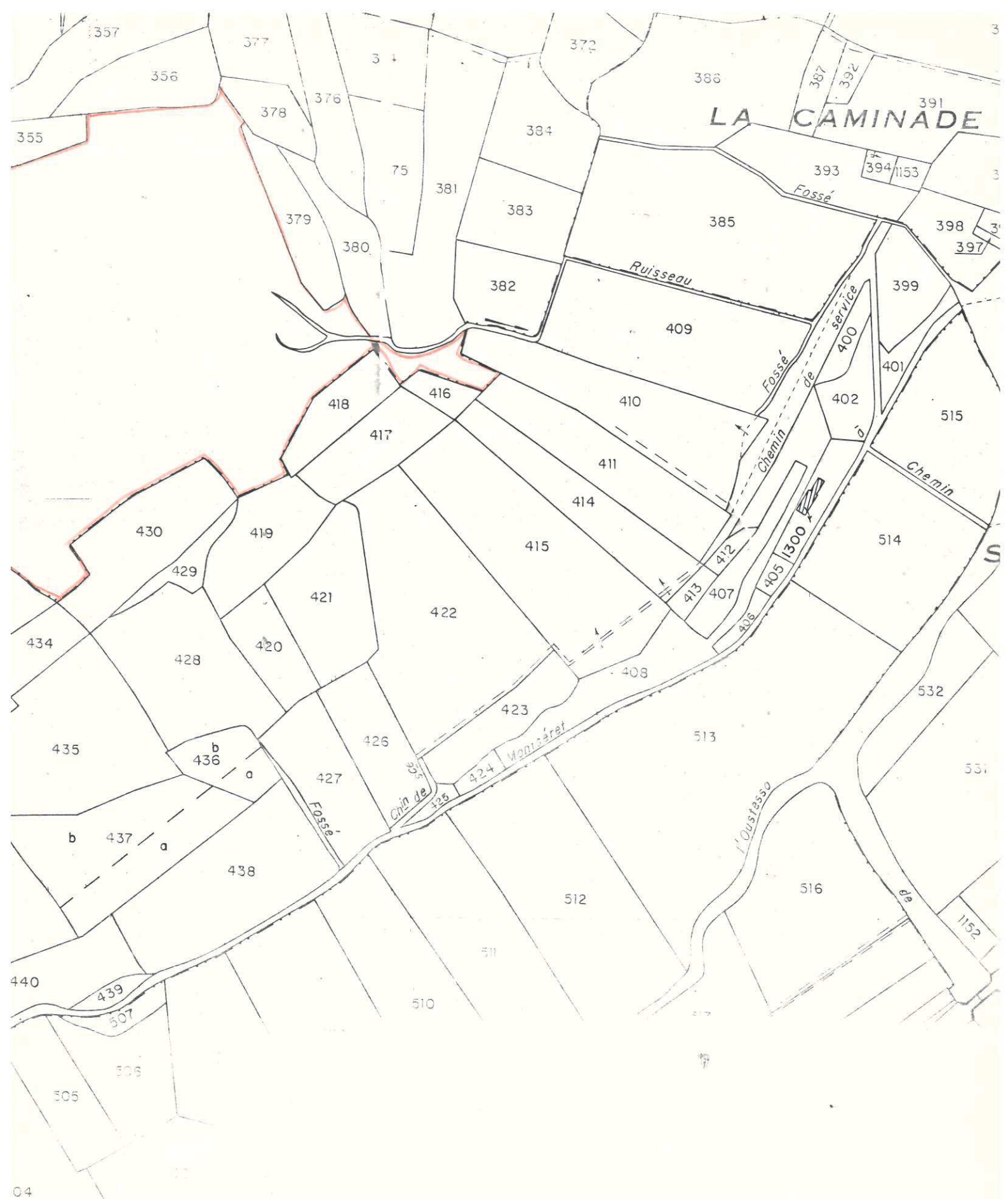


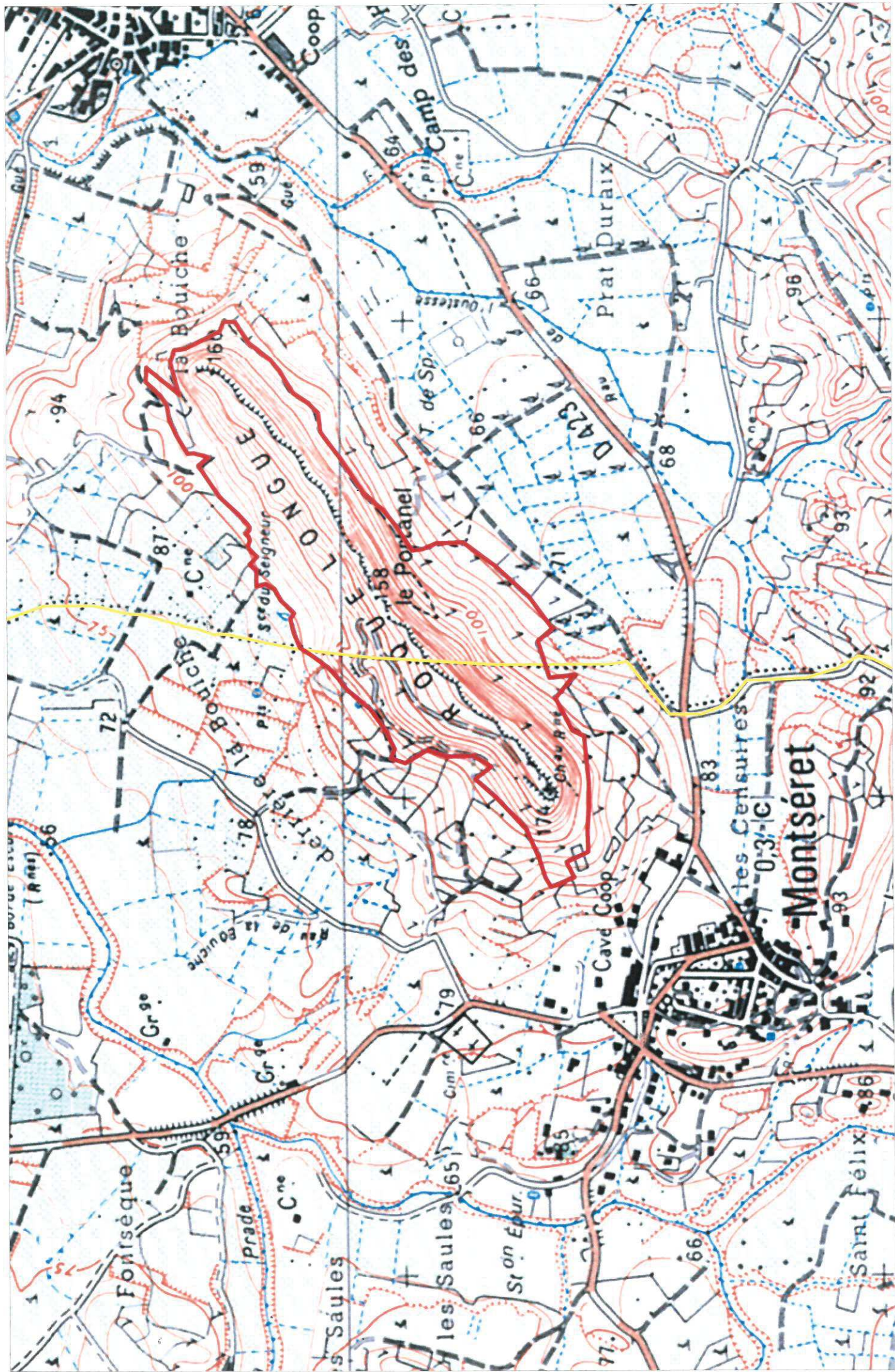
Extrait  
du plan cadastre  
à la date du 23/06/87

A. NARBONNE  
23 06 87  
Inspecteur Centre  
Chef du Centre For









DEPARTEMENT : AUDE

COMMUNES : MONTSERET et ST. ANDRE DE ROQUELONGUE.

SITE : La Roquelongue.

ARRETE : Site inscrit du 3 Novembre 1942.

ORIGINAL  
4

ANCIENNES REFERENCES		NOUVELLES REFERENCES		OBSERVATIONS
Sections	Parcelles	Sections	Parcelles	
<u>MONT SERET.</u>				
?	658, 659, 660 562, 561, 552 553, 554.	B2	Pas de changement.	Pas de changement. En limite Sud du site, la parcelle 658 présente une délimitation très découpée, enclavée entre de nombreuses parcelles. (cf. pointillé rouge / plan cadastriel joint.).
<u>ST. ANDRE DE ROQUELONGUE.</u>				
?	352	C2	352	Pas de changement. <i>cf. 99 petits problèmes punctuels</i>